

Rappel Procédure Client :

Pour retirer vos BONS D'ACHAT VAE : **RDV obligatoire en ligne**

<https://grand-lac.fr/deplacements/mobilite-douce/velo-electrique-vae/>

Pour venir au rendez-vous merci de vous munir des éléments suivants :

- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- **Une pièce d'identité**
- **Le formulaire imprimé, complété et signé (en 2 exemplaires)**

Puis présentez-vous à VéloDéa (ou sur une de nos permanences sur les antennes de Grand Lac) sur le créneau horaire que vous aurez préalablement sélectionné en ligne, pour récupérer le bon Grand Lac et de votre commune de résidence si elle complète l'aide.

Attention cette aide n'est pas rétroactive, si vous achetez votre VAE avant de bénéficier des bons, vous ne pourrez pas les utiliser.

Rappel procédure Vélociste :

L'établissement s'engage à appliquer une réduction de 150 € (+ montant aide communale) sur le montant du cycle en échange du coupon qui lui sera remis.

L'établissement s'engage à activer le coupon au moment du règlement total de l'achat. Il ne peut pas être utilisé comme une avance d'argent en attente de livraison. Les bons de commande, s'ils sont réglés en totalité avant la date de fin de validé du bon, seront acceptés.

L'établissement s'engage à utiliser un seul coupon par cycle et par personne et par foyer.

L'établissement s'engage à établir une facture nominative délivrée à l'acheteur comportant obligatoirement le nom du bénéficiaire du coupon, le numéro du coupon utilisé, la désignation compréhensible de la marque et du type de deux roues électrique vendu en référence au tableau de présentation, le prix du cycle et le prix d'éventuels accessoires.

Le prix du VAE doit être compris entre 900€ et 3000€ TTC avant aide(s).

Pour les VAE CARGO dont l'aide est de 400€*, il n'y a pas de montant maximum. (*Aide cargo Bourget/Aide cargo GL).

Hors VTTAE et Vélo de course électrique.

Les VAE d'occasion vendus par le vélociste sont ouverts aux aides.

Pour les informations complètes (cf. conventions)